

# La filière rizicole de Guyane : évolution et perspectives

**NUMERO 42** 

**SEPTEMBRE 2007** 

La Guyane est le seul département d'outre-mer à cultiver le riz. En 2006, la production guyanaise de riz représentait 16 % de la production nationale avec 15 073 tonnes. Sur un marché mondial du riz très segmenté où la part du commerce international ne représente que 7 % de la production mondiale, la Guyane possède la caractéristique d'être une région qui exporte traditionnellement plus de la moitié de sa production. Les besoins locaux sont en effet couverts et, aujourd'hui, les exportations de riz guyanais contribuent à répondre à la demande de l'Union Européenne, grande importatrice nette de riz.

Profitant d'un climat qui lui permet de produire un riz long de qualité, la filière souffre cependant d'importants problèmes financiers liés à la forte baisse de la production et des rendements depuis 2004.

## 1- Structuration de la filière rizicole

#### Une filière récente

Cultivé depuis environ deux siècles en Guyane, le riz ne s'est réellement développé qu'à partir de 1982, avec les débuts de la riziculture irriguée dans la commune de Mana. Elle a bénéficié de techniques de poldérisation importées du Suriname par deux exploitants privés : la société agricole de Mana (SAM) et la SA Van Uden Frères. Avec une surface exploitée de 1 850 ha, ces deux sociétés représentaient en 1988 la totalité de la production rizicole guyanaise. Un plan de développement engagé par les pouvoirs publics permit alors de réaliser en cinq ans, un périmètre irrigué de 5 800 ha sur la rive droite de la Mana.

Grâce à l'impact déterminant de la riziculture irriguée, la production locale qui était de 700 tonnes par an en 1982, a culminé à 28 500 tonnes en 1991, en raison d'une progression parallèle des surfaces mises en cultures et des rendements.

#### Les opérateurs actuels

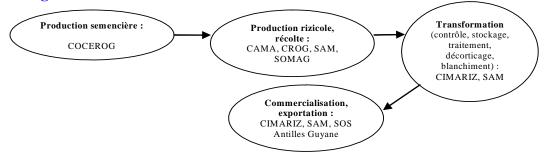
Quatre sociétés assurent actuellement l'exploitation du riz guyanais :

- CAMA : Compagnie Agricole de Mana, rachetée au groupe BOURDILLON par le groupe SOS en 2003, à capitaux majoritairement espagnols,
- CROG: Compagnie Rizicole de l'Ouest Guyanais, à capitaux majoritairement espagnols,
- SOMAG : Société Mananaise d'Agriculture, à capitaux majoritairement français,
- SAM : Société Agricole de Mana, qui dispose d'un système hydraulique indépendant du polder de la Savane Sarcelles, pris en charge par l'ASAH.

D'autres acteurs complètent l'organisation de la filière :

- ASAH: Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique, qui fonctionne comme une collectivité locale. Elle prend en charge la réalisation et l'entretien des aménagements hydrauliques desservant la partie orientale du polder sur la rive droite de la rivière Mana (hors périmètre SAM),
- COCEROG : Coopérative des Céréales et des Oléagineux de l'Ouest Guyanais, qui produit les semences afin d'approvisionner les quatre riziculteurs,
- CIMARIZ : Société de commercialisation rachetée au groupe BOURDILLON. Elle appartient majoritairement au groupe espagnol SOS, tout comme la CROG et la CAMA.
- SOS Antilles-Guyane : Société de commercialisation du groupe SOS.

#### L'organisation de la filière :



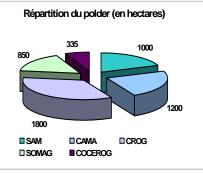
1

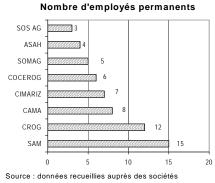
#### Les moyens de production et le foncier

La totalité de la production se situe sur le polder de Mana, au Nord-Ouest du département. La surface globale dédiée aux exploitations dépasse les 5 100 hectares. A l'exception de la SAM, toutes les sociétés se situent sur la rive droite de la Mana (polder de Savane Sarcelles d'environ 4100 hectares). Les sociétés sont propriétaires de la majeure partie de leurs équipements. Concernant le foncier, l'opération de cession des terrains aux quatre riziculteurs, à la COCEROG et à l'ASAH entamée en 2003 a permis à deux opérateurs de devenir propriétaires. Pour les autres, les dossiers se situent encore à des niveaux différents d'avancement.

#### L'emploi

Les différents opérateurs (sociétés de production, de transformation, structures d'encadrement) emploient de façon permanente 60 personnes. Cependant, les sociétés externalisent la majorité de leurs activités de production (préparation du sol, récolte, semis, fertilisation et traitements) en faisant appel à de la main d'œuvre saisonnière durant 6 à 7 mois par an. Recrutés essentiellement sur la commune de Mana, le nombre de saisonniers varie selon les cycles et pics d'activité, de 1 à 15 personnes par société.

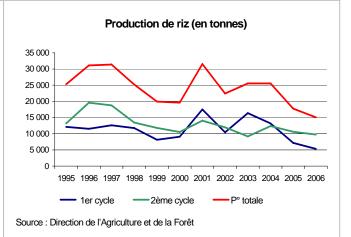




## 2- La production du riz

#### L'évolution du niveau de production

Les riziculteurs ne sont pas encore parvenus à stabiliser leur niveau de production. Après les bons résultats de 2001 (plus de 30 000 t), qui ont suivi une période de mauvaises conditions climatiques (1997-2000), le niveau de production est retombé sous les 25 000 tonnes. Un nouveau sursaut du niveau de production en 2003 (plus de 25 000 tonnes produites) a été perturbé par la baisse très nette des rendements en 2004 et 2005, sous le coup d'importantes attaques de ravageurs (punaises, chenilles, pyriculariose). La production totale s'est ainsi établie à 15 073 tonnes en 2006, en baisse de 15 % sur un an (soit -41 % entre 2003 et 2006).



Jusqu'à présent, deux cycles de production étaient réalisés par an sur le polder, leur durée variait entre 105 et 125 jours. Pour le premier, les parcelles étaient travaillées en profondeur en octobre - novembre, les sols étant secs en cette période de fin de saison sèche. Les semis avaient lieu courant décembre et la récolte s'effectuait entre mars et avril de l'année suivante. Pour le second cycle, les semis s'effectuaient avant le 30 juin et la récolte se déroulait entre le 15 septembre et le 15 novembre de la même année. Durant ce cycle, la saison des pluies limitait le travail des sols.

#### Le passage à un cycle unique de production offre de nouvelles perspectives ...

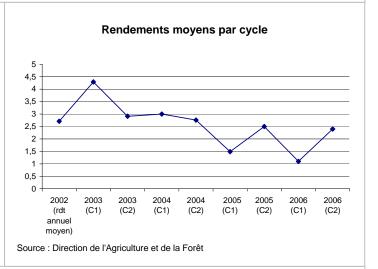
Suite à une demande formulée par la profession auprès du Ministère de l'Agriculture, un cycle unique de production a été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : chaque parcelle sera ainsi ensemencée qu'une seule fois dans l'année au lieu de deux. En revanche, le riziculteur aura le choix d'ensemencer une partie de ses parcelles au cours de la période réservée auparavant au 1<sup>er</sup> cycle, et le reste au second (ce dernier donnant historiquement de meilleurs résultats). Selon les exploitants, cette mesure permettra d'accroître les rendements par un recours systématique à la jachère (lutte plus efficace contre les adventices) et par des économies d'eau et de produits phytosanitaires permettant une baisse du coût d'exploitation global de la filière. Les avantages attendus par la majorité des exploitants de l'application de cette nouvelle organisation de la production sont variés :

- l'usure moindre du matériel et la fin d'un relatif suréquipement des exploitations devraient permettre la réalisation d'économies ;
- la jachère sera réalisée systématiquement, laissant envisager une amélioration des rendements alors que les parcelles ensemencées une seule fois continueront de bénéficier des mêmes « aides surfaces » (cf. § « Les aides à la filière »);
- les pics d'activité pourront être lissés, les riziculteurs devraient utiliser moins de produits chimiques et mener une lutte raisonnée contre les ravageurs ;

- le passage à un seul cycle permettrait aux riziculteurs de réaliser l'opération de *planage* sur le polder qui consiste à mettre à niveau les parcelles et à réaliser une implantation plus régulière du riz. Cette opération programmée depuis longtemps doit permettre d'économiser l'eau et surtout d'obtenir de meilleurs rendements.

#### Les rendements

Les exploitants ne parviennent pas à ensemencer la totalité des surfaces (4 500 hectares en moyenne en 2006 sur plus de 5 100 hectares disponibles). La dégradation des rendements se poursuit au fil des années. Alors qu'ils atteignaient en moyenne 3,5 t/ha/cycle sur la période 1985-2002, ils sont tombés à seulement 1,7 t/ha/cycle en 2006, après avoir été de 2 t/ha/cycle en 2005. Selon la majorité des riziculteurs, cette forte baisse des rendements a pour cause essentielle les importantes attaques de ravageurs subies en 2004 et 2005. Ces attaques parasitaires seraient en effet intervenues alors que les exploitants disposent de produits phytosanitaires, homologués en Europe, mais peu adaptés aux zones équatoriales.



L'application de normes environnementales européennes qui interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires adaptés au contexte local pénalise de ce point de vue la Guyane par rapport à d'autres pays producteurs comme le Suriname voisin, qui ne sont pas soumis aux mêmes règles. D'autres raisons sont évoquées pour expliquer la baisse des rendements comme le manque de moyens techniques et de personnel exploitant, compte tenu des deux cycles annuels de production pratiqués jusqu'en 2006.

## 3- Commercialisation et exportations du riz

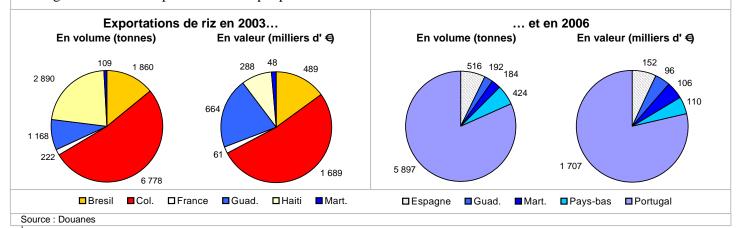
#### La commercialisation

Grâce à une production locale consommée à hauteur de 52 % (soit 7 800 tonnes) dans le département en 2006, la Guyane est aujourd'hui autosuffisante en riz. Le reste de la production (soit un peu plus de 7 200 tonnes en 2006) est exporté. Les exportations de riz ont connu une baisse spectaculaire en 2004 avec 7 690 tonnes exportées contre plus de 14 300 tonnes en 2003.

### 

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

En valeur, les exportations ont chuté de 33 % entre 2003 et 2006 passant de 3,2 millions d'€ à 2,2 millions d'€ Simultanément à la chute des niveaux de production et d'exportations amorcée en 2003, la structure des importateurs de riz guyanais a subi d'importantes transformations. En 2002 et 2003, la majeure partie de la récolte était exportée hors de l'Union Européenne, essentiellement vers les marchés colombiens et brésiliens, alors entrevus comme susceptibles d'absorber les surplus de production. Mais dès 2004, les exportations vers les marchés latino-américains ont cessé¹. Le principal destinataire des exportations de riz guyanais est aujourd'hui l'Union Européenne (principalement le Portugal et, dans une moindre mesure, l'Espagne et les Pays-Bas) qui représente 94 % des achats en tonnage. Le reste des exportations est capté par le marché antillais.



Avec le règlement CE 1549-2004 entré en vigueur en septembre 2004 et l'effondrement du niveau de taxation au droit de douanes du riz tiers, les exportateurs de riz guyanais ont perdu l'avantage qu'ils tiraient de l'utilisation du mécanisme de *perfectionnement triangulaire actif*. Cette réglementation communautaire permet d'importer dans l'UE en exonération de droits, des marchandises destinées à être transformées, et de réexporter les produits transformés (compensateurs) en cession de droit. En l'occurrence, ce dispositif permettait aux exportateurs de riz guyanais d'importer du riz brun tiers en exonération des droits de douanes et d'exporter du riz blanchi en cédant ce droit à un troisième importateur tiers.

# 4- Analyse financière de la filière<sup>2</sup>

#### La chute continue de la rentabilité...

Sur l'ensemble de la période étudiée (2002-2005), l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) n'a cessé de se dégrader. Cette évolution traduit une chute de la Valeur Ajoutée qui résulte elle-même de deux facteurs essentiels : la baisse de la production entamée en 2004 et qui s'est accélérée en 2005 (entraînant un repli du chiffre d'affaires de 31 %) ainsi que le fort accroissement des consommations intermédiaires intervenu en 2004 (+ 42 %).

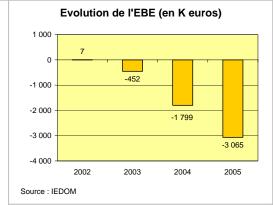
Le taux de marge nette n'a été positif qu'en 2003 grâce à un résultat de l'exercice positif s'appuyant sur des produits exceptionnels (opérations en capital) réalisés essentiellement par une entité de l'échantillon analysé. En revanche le résultat de l'exercice atteint son niveau le plus bas en 2005 avec  $-11\ 300\ k$ €

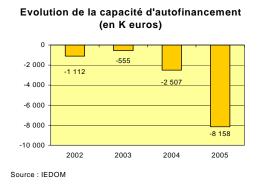
La Capacité d'Autofinancement (CAF) négative sur l'ensemble de la période observée témoigne quant à elle, d'un niveau d'activité qui impose aux sociétés le recours à des ressources externes pour financer l'exploitation et les investissements en termes de constructions, d'installations techniques et d'outillages industriels. Ceux-ci sont en net ralentissement en 2005 (+ 1,1 %) par rapport aux années précédentes (+ 9,8 % en 2003 et + 11,5 % en 2004).

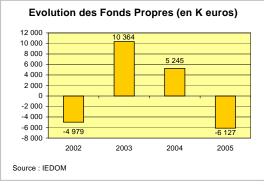
#### ...fragilise d'avantage la situation financière des sociétés

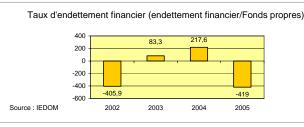
Les Fonds Propres (FP) qui étaient négatifs à cause de l'accumulation de pertes antérieures, se sont nettement améliorés en 2003 grâce à un résultat de l'exercice positif et à une forte augmentation du capital social chez certaines sociétés. A partir de 2004, compte tenu de la forte dégradation des résultats de l'exercice, plus particulière en 2005 (plus mauvais résultat enregistré), les FP sont redevenus négatifs en l'absence de toute nouvelle augmentation de capital de nature à compenser les pertes accumulées.

Les indicateurs de solvabilité témoignent de la chute des FP amorcée en 2003 ainsi que de l'accroissement de l'endettement financier.





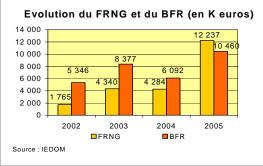






#### Amélioration de la trésorerie grâce à l'effort des associés

De 2002 à 2003, le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) a connu une croissance forte sous l'impulsion de la hausse des FP qui a plus que compensé le haut niveau de dettes financières stables (emprunts financiers divers). Le FRNG s'est ensuite stabilisé pour connaître une croissance spectaculaire de 2004 à 2005. Celle-ci s'explique par le retour à la hausse des dettes financières stables, essentiellement constituées d'apports en comptes courants d'associés.



Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) a connu une croissance erratique sur la période étudiée. Les créances d'exploitation ont ainsi fortement augmenté de 2002 à 2004 alors que les dettes, surtout hors exploitation, se sont également accrues. Sur cette période, le FRNG ne finançait pas le BFR, soulignant un besoin de concours financiers de court terme.

En 2005, le montant des créances d'exploitation s'est effondré, entraînant une chute du BFRE. Mais, en dépit de la forte hausse du BFR hors exploitation causée par l'importante diminution du montant des dettes hors exploitation combinée à la hausse continue des créances de même nature, le BFR le plus élevé de la période a été financé en totalité par le FRNG grâce au renforcement des comptes courants d'associés dans certaines sociétés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette analyse a été réalisée à partir de documents comptables (liasses fiscales sur les exercices 2002 à 2005) recueillis auprès de 5 sociétés présentes sur les segments de production, transformation et commercialisation au sein de la filière rizicole.

# 5- Evolution récente et perspectives de la filière rizicole

#### Un constat : la production rizicole retrouve son niveau de l'année 1988

La production rizicole guyanaise a atteint son niveau le plus bas depuis 1988. Les rendements sont orientés à la baisse depuis 2003 et ont également atteint un niveau historiquement bas avec 1,7 t/ha. Malgré ces résultats très décevants, les professionnels de la filière restent optimistes et entrevoient une amélioration de leur activité à partir de 2007, si certaines conditions sont remplies.

#### Des conditions nécessaires au redressement de la filière rizicole guyanaise

La vision optimiste des riziculteurs repose sur l'obtention d'un soutien de la part des pouvoirs publics, notamment afin de renforcer les travaux de protection du polder menés par l'ASAH et financés par des riziculteurs. Les difficultés financières et techniques auxquelles les riziculteurs doivent faire face n'altèrent cependant pas leur vision de long terme et leur confiance dans le potentiel de développement de la filière rizicole guyanaise. Le processus d'acquisition des terres qui se poursuit et le redressement de la COCEROG qui a été permis par l'appui de ses membres en attestent, tout comme les projets de diversification de son activité.

A ce titre, l'obtention de nouvelles aides publiques pour la COCEROG sur 2007-2013, semble être un enjeu déterminant qui lui permettrait de réaliser les actions figurant à son programme : poursuite des activités de recherche et d'expérimentation du CIRAD, modernisation de l'usine de traitement des semences, création d'unités de stockage et d'un pôle d'import, fabrication et vente d'aliments et intrants agricoles. A plus court terme, le passage à un seul cycle de production et la perspective de collaboration avec une société surinamaise pour la fourniture de semences de qualité sont les facteurs qui devraient, selon les exploitants, leur permettre d'améliorer les rendements et d'équilibrer leurs comptes.

Il demeure néanmoins primordial de lever certains obstacles récurrents au bon développement de l'activité dans la filière : l'homologation de produits phytosanitaires efficaces ainsi que la lutte contre la concurrence déloyale que constituent les importations illégales de riz en provenance des pays voisins devraient ainsi faire l'objet d'une mobilisation accrue. Par ailleurs, certains professionnels reconnaissent que des efforts de structuration en termes de gestion administrative et financière restent nécessaires.

## 6- Défis à relever et aides à la filière

#### L'intrusion marine sur le polder

Le phénomène de l'intrusion d'eau de mer sur le polder de Mana s'explique par le fait que cycliquement, le banc de vase en face du polder se déplace. Il protège en effet normalement le polder de la houle, grâce à la mangrove qui se forme. Mais le sable s'éloignant du fait de l'érosion, la houle est venue frapper les digues de protection du polder qui cèdent par endroits.

Afin de lutter contre les entrées d'eau de mer qui dégradent les parcelles, des travaux de recul du canal de drainage et de la digue de protection ont été programmés en 2003 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG). Ces travaux devaient être réalisés en deux tranches mais la seconde, programmée en 2005, a été abandonnée à cause d'une nouvelle intrusion marine ayant détruit les ouvrages de protection réalisés lors de la première tranche. Des travaux d'urgence ont donc été menés par l'ASAH en 2006 et ont permis de freiner le processus. Le coût de ces travaux s'est élevé à 360 000 €, financés sur fonds propres des exploitants.

Alors que plus de 800 ha exploitables ont disparu depuis trois ans à cause de l'érosion du front de mer, les opérateurs rizicoles expliquent que si rien n'est fait très rapidement, ce seront 1 300 ha qui auront disparu d'ici la fin 2007. Un montage financier faisant intervenir le FEOGA, le Ministère de l'Outre Mer et les riziculteurs eux-mêmes est donc actuellement à l'étude. La COCEROG rappelle que dans un premier temps, 600 000 euros sont nécessaires à la pérennisation des travaux réalisés par l'ASAH en 2006.

#### L'arrêt des activités du CIRAD et leur reprise par la COCEROG

Jusqu'en 2006, le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) a conduit des activités de recherche (appui agronomique aux exploitants, amélioration variétale par croisements...), de production de semences de base fournies à la COCEROG et de publication d'avertissements agricoles (conseils sur la stratégie de lutte contre un parasite lorsque celui-ci est observé dans des proportions jugées problématiques par les experts).

Suite au départ du CIRAD en 2006, les riziculteurs ont souhaité que la COCEROG reprenne ses activités. Les avertissements agricoles sont ainsi assurés par la coopérative grâce à un travail mené en étroite collaboration avec les exploitants.

Cependant la COCEROG ne semble pas en mesure à court terme d'assurer la production de semences de base de qualité. La possibilité d'en importer du Suriname est donc actuellement envisagée afin d'améliorer la qualité avec un coût inférieur. Pour cela, des obstacles administratifs et réglementaires devront être levés auprès des Services de Certification (SOC et OCDE), des Douanes pour les déclarations d'importation et du Service Régional de Protection des Végétaux.

#### Enjeux des négociations UE - ACP

Les conclusions qui seront données aux négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays ACP zone Caraïbes représentent un enjeu considérable pour le traitement qui sera réservé au cas du riz. Lors de l'expression de sa position, la Région Guyane a en effet demandé le versement en panier 3 (libéralisation la moins rapide) du riz. Cette position défensive trouve sa justification dans la simple comparaison entre la production guyanaise et celles de ses proches voisins (le Suriname produit 200 000 t et exporte 20 000 t, le Guyana produit 500 000 t et exporte 200 000 t). La Commission a d'ailleurs reconnu le riz comme un produit sensible devant faire l'objet d'une transition longue. Les ACP réclamant un accès total et immédiat au marché européen, ils viendraient alors concurrencer la filière rizicole guyanaise pénalisée par des surcoûts, sur son principal débouché à l'export.

#### Les aides

#### • Aides à l'investissement :

Dans le cadre du Document Unique de Programmation (DOCUP 2000-2006), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) a été mobilisé à hauteur de 3 911 000 €en soutien d'opérations qui dans la filière rizicole ont représenté un montant total de 8 035 000 € Ces investissements ont concerné des actions de drainage du polder menées pas l'ASAH, des mesures visant à accroître la capacité de stockage et de séchage du riz, un soutien à l'activité de transformation et le financement du programme de recherche mené par le CIRAD jusqu'en 2006. D'autre part, 215 000 € ont été obtenus par la COCEROG (cumul sur 2005 et 2006) pour valoriser des parcelles semencières dans le cadre du Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise (PDDAG).

#### • Aides à l'encadrement :

L'office de développement de l'économie agricole des DOM (ODEADOM) est intervenu à hauteur de 37 325 €dans la filière rizicole en 2006 (50 430 € en 2005). Ces fonds sont venus en soutien de l'activité des structures d'encadrement que sont l'ASAH et la COCEROG, sous forme de financements dégressifs des deux postes de directeurs.

#### • Aides à la production :

Les producteurs bénéficient d'aides à la production financées sur crédits du FEOGA. Ces « aides-surfaces » tendent à compenser la diminution des prix d'intervention sur les céréales de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Leur montant a fortement augmenté dans le cadre de la réforme de la PAC puisque jusqu'en 2003, l'aide s'élevait à 396 €ha et qu'elle est passée à 1329 €ha. Versée aux riziculteurs par l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC), l'aide-surface devrait être maintenue jusqu'en 2013, dans la limite de 4190 ha.

#### • Aides à la commercialisation :

Dans le cadre du programme communautaire d'options spécifiques liées à l'éloignement et à l'insularité des DOM (POSEIDOM), l'Union Européenne a appuyé en 2005, la commercialisation vers les Antilles françaises et vers ellemême de 3038 tonnes de riz guyanais. Cette aide s'est élevée à 86 349 €, soit 12,4 % des subventions attribuées au titre du POSEIDOM. En 2006, 42 000 € de fonds POSEIDOM sont également venus financer à hauteur de 60 %, la mise en place de la cellule d'avertissements agricoles par la COCEROG sur le polder de Mana.

Cette étude sur la filière rizicole de Guyane a été réalisée à partir d'entretiens auprès des sociétés participant à la culture de cette céréale. Elle s'est également appuyée sur des documents provenant de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer (ODEADOM).

L'analyse financière a été réalisée à partir de documents comptables (liasses fiscales), recueillis auprès des professionnels, sur les exercices 2002 à 2005 et de ratios de gestion retraçant les performances des entreprises concernées.